



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06501 MENTON CEDEX**

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 21

A : M. Yves JUHEL  
Président de la CARF

M. Charles-Anges GINESY  
Président du SMIAGE

Menton, le 13 juin 2023

**Transmis par courriel à : gemapi@carf.fr**

**Objet :** Observations sur le projet de Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM) de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)

Messieurs,

En ma qualité de Présidente de l'ASPONA, association agréée pour la protection l'environnement au plan départemental, je souhaite vous transmettre les observations qui suivent.

A titre préliminaire, nous notons **un défaut de procédure dans la consultation publique** engagée auprès des « administrés de la CARF » puisqu'elle n'a pas fait l'objet de publicité large, via les annonces légales dans l'édition locale de Nice matin. C'est heureusement et uniquement grâce aux journalistes basés à Menton que nous avons été informés de sa tenue.

1 - De manière générale, nous nous réjouissons que le territoire de la CARF soit enfin doté d'une stratégie multirisque « *plus exhaustive qu'un PAPI* » qu'elle n'avait pas, à la différence des autres territoires voisins maralpins. Nous entendons souligner que **ce retard**, dont on comprend qu'il n'a été comblé que sous l'effet « *de l'élément déclencheur qu'a été la tempête Alex* », **a été particulièrement préjudiciable à la population de la Riviera Française depuis plusieurs décennies.**

En effet, si le séisme de 1887, la coulée de boue de 1952 et la tempête Alex constituent des jalons marquants, les habitants de Menton ont été victimes à eux seuls de 42 catastrophes naturelles au cours des 30 dernières années (cf. Rapport de Diagnostic en vue de la révision du PLU de Menton – mai 2023). De ce fait et en l'absence d'études et de données précises depuis les années 1990, des situations de mise en danger ont pu être créées par l'octroi de permis de construire ou le tracé de routes/pistes qui auraient pu être évitées.

Qui plus est, comme le souligne la Stratégie, la forte pression immobilière dans les communes littorales et la présence d'une nombreuse population touristique requièrent des moyens renforcés incitatifs et dissuasifs pour construire et diffuser une culture du risque partagée, reposant sur des actions concrètes et mesurables.

Enfin, et ce point ne nous paraît pas assez souligné dans la Stratégie, la corrélation entre l'ampleur des pertes et dommages occasionnés par les catastrophes naturelles et l'artificialisation apparaît toujours plus grande, sous l'effet de la crise climatique. Ce phénomène est aisément compréhensible sur le littoral (par exemple, avec un taux d'artificialisation du trait de côte de 66,7% Menton détient le record départemental – le sinistre du Musée Cocteau en 2018 atteignant plusieurs millions d'euros aurait facilement pu être évité si le risque submersion -inondation avait été correctement intégré) mais c'est également le cas en montagne lorsque des travaux sur les voies d'accès n'ont pas été correctement menés (héritage des années 1950 à 2000, amplement constaté après la tempête Alex).

Ceci nous amène à demander que la Stratégie prévoie de faire une place plus grande à l'intégration immédiate dans les documents d'urbanisme existants des risques déjà identifiés et qu'au fur et à mesure des connaissances acquises grâce à la STePRIM, leur mise à jour soit systématiquement effectuée (5 communes littorales de la CARF sont en phase de révision de leur PLU actuellement).

Il conviendrait également que lorsqu'il paraît possible de recourir à des solutions fondées sur la nature pour réduire certains risques, ces actions soient envisagées en alternative à des travaux d'aménagements lourds (une zone d'expansion de crues, là où elle est envisageable, plutôt qu'un enrochement ou la non réduction des apports solides externes par la réalisation de pièges à embâcles et à sédiment pouvant conduire à une incision généralisée du lit fluvial). Nous demandons la prise en compte **d'opérations d'évitement ou de remédiation** de ce type dans le Programme d'actions. La culture du risque ne doit pas conduire à accréditer l'idée que tout danger peut être écarté dès lors qu'est déployée une solution technique ou un dispositif technologique ; elle doit au contraire amener chacun à comprendre les situations de danger et à régler sa propre conduite pour les limiter. Dans ce cas, la réponse doit être proportionnée à l'aléa : s'en remettre à la nature peut parfois être la meilleure solution dans un contexte de moyens financiers limités et au regard d'autres priorités de politiques publiques.

2 – Nous estimons insuffisante et inadaptée **la gouvernance** de la STePRIM, telle qu'elle est envisagée dans le document « Concertation et gouvernance ». Sans revenir sur l'absence totale d'information et de concertation préalable avec la population – qui est à la fois la destinataire et la clef de la réussite de cette stratégie – il conviendrait au moins de prévoir un collège des parties prenantes, issues de la société civile, dans le COPIL. Celui-ci pourrait comprendre un représentant de chacune des 2 associations environnementales agréées au plan départemental, dont le périmètre d'action couvre la CARF de manière complémentaire, à savoir l'ASPONA pour les communes littorales et infralittorales, et Roya Expansion Nature (REN) pour la vallée de la Roya. Ce collège pourrait également intégrer des représentants des « réserves communales » en cours de création. Cette gouvernance enrichie gagnerait en efficacité pour mener à bien les actions de sensibilisation, d'animation et de prévention. Elle paraît, en tous cas, davantage conforme à l'ambition que semblent porter le SMIAGE et la CARF avec la STePRIM 2024-2029.

3 - Dans le même registre, bien que les informations soient données dans le Programme d'actions et dans le Plan de Financement, nous sommes en désaccord avec l'axe 0 tel que prévu actuellement. Selon notre compréhension, il s'agirait de financer à hauteur de 780 000 € un poste de chargé de mission de la CARF sur 6 ans (salaire très élevé) pour assurer le pilotage, la coordination et le suivi de la STePRIM. Il n'assurerait aucune mission d'animation, confiée au SMIAGE, de type sensibilisation de la population, suivi d'éventuels projets-pilotes, expérimentation, etc. Nous avons cherché dans le reste des actions prévues dans la stratégie un éventuel partenariat avec le monde associatif ou un soutien à des actions menées par la population, sans succès. Il n'est prévu dans l'action 1.1 que des actions de communication « descendantes », faiblement dotées, assez proches dans leur conception de ce que faisaient les

pouvoirs publics dans les années 1990. L'usage éventuel des techniques collaboratives n'est pas envisagé non plus.

De ce fait, il nous paraît essentiel de revoir en profondeur cet axe 0 en lien avec l'action 1.1, pour en faire **un véritable outil d'animation territoriale** (et non de gestion administrative ou technique) au bénéfice et avec la population de la CARF, y inclus le monde associatif.

4 – L'analyse de l'**Action 1.4** montre l'oubli du Gorbio dans les cours d'eau sous couverture. Pour Menton, il manque aussi le Garavano, le vallon Saint-Louis ainsi que le Val d'Anaud.

De manière récurrente, **les risques du Gorbio** qui est commun à 3 communes (Gorbio, Roquebrune-Cap Martin et Menton) ne sont pas traités dans les différentes actions prévues pour les communes littorales. Faut-il rappeler qu'au début du XX<sup>ème</sup> le Gorbio avait inondé sur plus d'un mètre de hauteur la presque totalité du quartier de Carnolès jusqu'à la mer (avenue J Monnet, avenue A Briand, etc.) ?

7 – Nous avons relevé une coquille et des **discordances dans les montants** indiqués pour le programme d'actions de la STePRIM qu'il conviendrait de corriger. Dans le résumé non technique (page 5), il s'agit de 30 889 840 € et pas de millions d'euros. Ce chiffre ne semble pas exact puisqu'en page 7, le tableau aboutit à 31 907 507,81 €

8 – La Stratégie nous paraît devoir être complétée pour prendre en compte la situation géographique particulière de la CARF, **son caractère transfrontalier avec l'Italie mais aussi avec la Principauté de Monaco** et l'enclavement de la Vallée de la Roya qui a substantiellement aggravé le bon déroulement et la rapidité des secours après la tempête Alex. Or, en dehors de la mention du programme européen Concert-Eau, il n'est jamais fait mention des risques ou des potentialités engendrés par le voisinage de ces deux pays, des programmes de coopération existants ou à mettre en place pour faciliter l'acheminement des secours en Italie, des échanges d'information sur les risques, des répercussions potentielles que pourrait avoir sur Beausoleil une catastrophe à Monaco, un incendie en Italie, etc. Aucune indication n'est donnée sur la façon dont s'articulent les stratégies comparables de ces pays avec la STePRIM. Ce sujet, qui constitue un axe transversal, devrait être traité en tant que tel.

9 - Enfin, il nous paraît indispensable que la population de la CARF soit informée de la suite que vous réserverez à toutes les observations reçues dans le cadre de cette consultation, d'autant qu'elles peuvent enrichir le projet et lui donner plus de chance d'être accepté pour obtenir un soutien financier

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents de la CARF et du SMIAGE, l'assurance de ma considération distinguée.



Frédérique LORENZI, Présidente

Cc : M. Lefebvre, M. Michelet, M. Marro